

Auch, le 20 Février 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Education nationale et de la  
jeunesse  
Hôtel de Rochechouart  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS



**FRANCK  
MONTAUGÉ**

SENATEUR DU  
GERS

VICE-PRESIDENT  
DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES  
ECONOMIQUES

Monsieur le Ministre,

Personnellement attaché au respect et à la diversité des cultures qui participent de la constitution et de l'histoire de notre pays, j'ai été saisi par de nombreux citoyens qui souhaitent comme moi vous interpeller sur l'enseignement des langues régionales et plus spécifiquement de l'occitan dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat.

La réforme qui entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2019 consiste en un recul de la place et du statut de l'enseignement des langues régionales au lycée et de leur valorisation au baccalauréat.

En effet, les modifications apportées à l'instruction des langues font naître une concurrence entre les langues étrangères, les langues de l'Antiquité et les langues régionales. Les restrictions imposées sur le choix des langues contraignent les élèves à opter pour celles qui dans le cadre de leur orientation ou de l'obtention du baccalauréat leur seront plus profitables.

Les faibles coefficients attribués aux langues régionales décourageront certains élèves soit de poursuivre dans cette voie soit de tenter l'expérience et risque d'entraîner progressivement l'extinction de ces apprentissages. Leur enseignement ne sera plus considéré comme attractif, il pourrait même dans certains cas s'avérer préjudiciable pour l'admission dans certaines formations post-bac. Compte-tenu de ces évolutions, les élèves intéressés vont se raréfier et la préservation des langues régionales sera en péril.



Dans sa conception la réforme minimise la place et le rôle des langues régionales alors qu'elles appartiennent pourtant au patrimoine de la France comme l'indique l'article 75-1 de notre Constitution. Leur connaissance et leur pratique sont une source de tolérance et de compréhension du monde qui doit continuer d'imprégner la culture des nouvelles générations.

Aussi, je sollicite votre bienveillante attention afin que dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat l'apprentissage des langues, en particulier régionales, soit encouragé pour offrir aux élèves des parcours aussi divers qu'enrichissants.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien prêter à ma demande et dans l'attente d'une prise en considération des arguments développés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre l'expression de ma haute considération.

*Avec mes respects*

Franck MONTAUGE